

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2018-027

Eure Normandie Numérique

Réunion du 3 décembre 2018

Objet : Adoption du procès-verbal du précédent
comité syndical.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 3 décembre 2018 à l'Hôtel du Département à ÉVREUX,

le quorum étant atteint,

APRES LECTURE DU PROCES VERBAL,

DECIDE

- D'adopter le procès-verbal du comité syndical du 21 juin 2018.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 23
- Collège Conseil Départemental : 21
- Collège Conseil Régional : 0

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 3 décembre 2018

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric DUCHÉ

